



L'économie criminelle dans les menaces sécuritaires en Afrique de l'Ouest : la solution par la gouvernance démocratique

Boubacar Diariso*

Résumé

Les pays de l'Afrique de l'Ouest connaissent des menaces et des défis sécuritaires communs. Ils révèlent, à des différences près, les mêmes défaillances et carences sécuritaires qui les rendent vulnérables. Les causes des menaces sécuritaires sont multiformes. Les sources de financement des groupes criminels proviennent des rentes de la criminalité. A ce titre, le financement d'une organisation terroriste démontre sa capacité de son insertion sociale et économique. Dans ce contexte, des liens entre les organisations criminelles et terroristes se sont accrus de manière inquiétante pour s'attaquer aux bases du modèle étatique républicain. L'impuissance des États s'accompagne souvent de l'affaiblissement des institutions démocratiques et d'un dysfonctionnement criard des forces de défense et de sécurité. Les nouvelles stratégies de la sécurité collective et humaine se feront alors sur la base des principes de la gouvernance démocratique. Il s'agira d'observer une démarche néo-institutionnelle à travers des choix rationnels. Cette approche dépasse le « légalisme-formel » pour mieux rendre compte du réel dans sa totalité.

Abstract

Countries in West Africa are experiencing common security threats and challenges. They reveal, with little differences, the same security failures and shortcomings that render them vulnerable. The threats are multiform. Proceeds of crime are the main of funding for criminal groups. In this regard, the funding of terrorist organizations shows their social and economic integration capacity. In this context, the connections between criminal organizations and terrorists have increased in a worrisome manner and they now threaten the

* Docteur en Science politique, Enseignant/Chercheur, Chargé de cours, Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI), Université Cheikh Anta Diop et dans plusieurs instituts supérieurs universitaires, Dakar, Sénégal.
Email : bdiarisso@yahoo.com

republican state model. State failure is often accompanied by a weakening of democratic institutions and a garish dysfunction of defense and security forces. The new strategies of collective and human security are therefore based on democratic governance principles. They observe a neo-institutional approach through rational choices. This approach goes beyond "formal legalism" to better account for reality in its entirety.

Introduction

L'Afrique prend souvent place au banc des accusés en tant que continent composé d'entités étatiques incapables. Le mot est fort parce que les maux sont profonds. Le continent, théoriquement libéré de plusieurs siècles de domination politique, économique et sociale, peine à assurer, après un demi-siècle d'indépendance, la sécurité de ses territoires et de ses populations. Tout bien considéré, on dit souvent de l'Afrique que son sous-sol relève d'un scandale géologique. Entendons par cette affirmation que la nature l'a pourvue de richesses incommensurables qui constituent un avantage indéniable pour la construction de nations solides et d'États viables. Néanmoins, les pays africains, souvent confrontés à des guerres fratricides, aux coups d'État militaires, aux rébellions récurrentes, à des guerres de sécession, à la criminalité organisée et à la grande corruption, demeurent pour la grande majorité dans une situation d'extrême pauvreté. Tel est le paradoxe africain.

Dans cette étude, le choix porté sur l'Afrique de l'Ouest n'est pas fortuit. Il existe des menaces et des défis sécuritaires communs dans les différents pays de cette partie du continent africain. En effet, les États de l'espace ouest-africain, à quelques différences près, sont caractérisés par les mêmes problèmes politiques, économiques et sociaux. Ils révèlent les mêmes défaillances et carences sécuritaires qui les rendent vulnérables. Ils sont exposés aux actions néfastes des groupes criminels qui s'appuient sur des flux financiers illicites pour réaliser leurs desseins.

Les « entreprises de réfection politique » (Diouf 1998:2) ont toutes échoué. Ni les libéralisations politiques, ni les processus de démocratisation opérés, ni les printemps arabes n'ont eu raison de la récession économique et de l'insécurité à l'intérieur et à l'extérieur des frontières. Le constat d'une impossibilité ou d'une pénible intériorisation par les dirigeants africains des meilleures pratiques de gouvernance comme système de régulation de la complexité des sociétés africaines face aux multiples demandes sociales laisse perplexe plus d'un analyste politique¹.

Au début du XXI^e siècle, l'insécurité grandissante sape l'autorité et la puissance publique des États africains. De la région ouest-africaine et

du Sahel aux pays arabes de l'Afrique du Nord, des pays de l'Afrique de l'Est à ceux de l'Afrique centrale, les foyers de tension sont nombreux et se présentent sous différentes formes. Les causes des menaces sécuritaires sont multifformes ; elles donnent à voir le trafic de drogue, la circulation des armes légères, le terrorisme, la grande corruption, le blanchiment d'argent, la cybercriminalité, la criminalité liée aux animaux et aux forêts, la migration irrégulière avec son corollaire, qui est le trafic humain, le piratage maritime, l'extrémisme violent et la radicalisation des jeunes.

Dans ce contexte, les liens entre organisations criminelles et terroristes se sont accrus, notamment en Afrique de l'Ouest, pour s'attaquer aux bases du modèle étatique républicain. Les groupes terroristes et armés, pour atteindre leurs buts, développent « des économies criminelles élaborées, à grande échelle, avec des méthodes parfois similaires à celles des États » (Hagggar 2015:58). Au demeurant, la thématique Argent, sécurité et gouvernance démocratique en Afrique est d'un intérêt théorique évident. En effet, les questions de sécurité, de gouvernance et de financements illicites peuvent faire l'objet de différentes prises de position intellectuelles dans les analyses politiques². Ces questions sont intimement liées les unes aux autres. Les problèmes de sécurité appellent des modes et des formes de gouvernance adéquates et viables. En revanche, l'inexistence ou l'insuffisance des moyens de contrôle des flux financiers illicites dans un État crée les conditions d'une instabilité institutionnelle et d'une grande corruption dans les processus décisionnels. Les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique et qui disparaissent chaque année sont estimés à 50 milliards de dollars³. L'Afrique de l'Ouest est la partie la plus touchée dans le cumul calculé avec 38 pour cent entre 1970 à 2008 par rapport à l'Afrique du Nord qui totalise 28 pour cent, l'Afrique australe affiche un taux de 13 pour cent, tandis que l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale représentent respectivement 11 pour cent et 10 pour cent de ces flux financiers illicites (Kar & Cartwright-Smith 2010:10-15 ; Kar & LeBlanc 2014).

L'argent illicite apparaît comme un élément discriminant dans la chaîne de causalité à la base de l'insécurité. L'argent provenant de la vente de drogue ou d'autres activités criminelles constitue la racine du mal de la grande criminalité puisqu'il permet, entre autres, l'achat des armes, le financement du terrorisme, le financement illicite des partis politiques et la grande corruption.

La problématique est donc de savoir quel est l'impact de l'économie criminelle sur les systèmes de gouvernance en Afrique. Cette problématique appelle d'autres questions : Qui sont les acteurs ? Comment financent-ils leurs activités ? Comment les groupes criminels établissent-ils la confiance

parmi les citoyens ? Quelles sont les formes de réciprocité et d'allégeance exigées ? Quelles sont les évolutions de ces menaces sécuritaires ? Quelles sont les faiblesses des États africains dans ce domaine ? La réponse à ces questions n'a de sens que si les États africains parviennent à mettre en place un dispositif institutionnel efficace de résolution des crises et d'instauration de la sécurité collective et humaine.

La gouvernance démocratique pourrait-elle alors être une solution pour endiguer ces menaces sécuritaires issues de l'économie criminelle ? À travers cette suite de questionnements, à y regarder de près, on peut se demander si la pauvreté et le retrait de la citoyenneté ne constituent pas des facteurs d'émergence de l'économie criminelle.

En tout état de cause, le lien entre la grande criminalité et le terrorisme est évident. La vente de drogue, la vente d'armes, la traite des personnes et le kidnapping alimentent très souvent les réseaux terroristes. Il est important de déterminer cette connexion entre sources de financement et modes opératoires de financement (I). L'insécurité découlant de l'économie criminelle a nécessairement un impact sur les systèmes de gouvernance (II). Certes des solutions ont souvent été proposées, mais elles ne sont pas venues à bout des menaces sécuritaires. Il s'agit alors dans cette étude de proposer de nouvelles stratégies de sécurité collective par une approche de la gouvernance démocratique (III).

Sources et modes opératoires d'acquisition des flux financiers illicites dans l'espace ouest-africain

Selon Kar et Cartwright-Smith, « *Illicit money is money that is illegally earned, transferred, or utilized. If it breaks laws in its origin, movement, or use it merits the label* » (Kar & Cartwright-Smith 2010:7). Les flux financiers, écrivent-ils, sont des capitaux, acquis, transférés ou utilisés illégalement. Ils méritent cette étiquette s'ils enfreignent les lois depuis leur origine, dans leur mouvement, ou leur utilisation. Ils font partie intégrante de la criminalité financière et économique. Ils proviennent de la criminalité transnationale organisée. Il est très difficile de les quantifier. Mis à part la fuite des capitaux pour raisons économiques, les fonds provenant de la criminalité transfrontalière, du trafic humain, de la vente de drogue, en plus des dons d'organisations wahhabites des pays du Golfe sont particulièrement inquiétants dans la zone ouest-africaine⁴. Les flux financiers correspondent à des sources différentes d'offres et de demandes des actes criminels.

Les sources des flux financiers illicites

Les sources de financement illicite qui menacent la paix et la sécurité sont toutes gravissimes. Dans le cas de l'Afrique occidentale, le trafic de drogue, le trafic d'armes, le kidnapping et, dans une certaine mesure, la traite humaine⁵ constituent d'importantes sources de financement illicite qui nourrissent le terrorisme, considéré comme le plus grand défi sécuritaire de la fin du XXe siècle et du début du XXIe siècle.

Depuis le début des années 2000, l'Afrique de l'Ouest est devenue un marché émergent de drogues dures choisi par les narcotrafiquants à cause, d'une part, de la saturation des marchés européen et latino-américain, et, d'autre part, de la mise en place de nouvelles stratégies sécuritaires dans les pays européens. Il a fallu trouver un autre espace de transit outre-Atlantique pour convoier la drogue vers l'Europe. L'Afrique de l'Ouest s'est malheureusement révélée une zone propice de transit de la cocaïne (Organe international de contrôle des stupéfiants 2015:46). Le Cap-Vert, la Guinée-Bissau avec ses nombreuses îles, le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Conakry, le Ghana, le Togo et le Bénin sont devenus des zones de transit de la drogue dure venant de la Bolivie, du Venezuela, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou et du Brésil. La quantité de drogue qui a transité dans cette zone a connu un record de 47 tonnes en 2007. Cette production a régressé en 2013 avec 18 tonnes. Ces 18 tonnes représentent quand même la somme de 1,25 milliard de dollars US en Europe, procurant des revenus substantiels aux trafiquants de l'Afrique de l'Ouest (ONUDC 2013:1-3). Dans tous les cas, depuis 2006, 20 à 40 tonnes de cocaïne transitent par an dans la région ouest-africaine en route vers l'Europe. La quantité des 20 tonnes de cocaïne est évaluée au moins à 1 milliard de dollars sur le marché international. Cette somme est plus élevée que le PIB de certains pays d'Afrique de l'Ouest (ONUDC 2016). L'importance de cette manne financière prouve la gravité de ce trafic.

Le rapport de l'UNODC de 2013, *Criminalité transnationale en Afrique de l'Ouest*, rapporte les preuves d'affaires qui interpellent davantage les pouvoirs publics dans la zone soudano-sahélienne. En effet, l'affaire la plus connue est sans doute celle de « l'Air Cocaïne » en 2009, impliquant un Boeing 727 retrouvé calciné dans le désert malien et soupçonné d'avoir transporté des tonnes de cocaïne. Des enquêtes menées ultérieurement précisent qu'il ne s'agissait pas d'un événement isolé, mais d'un fait criminel qu'on a pu épinglez parmi tant d'autres crimes.

D'après les propos de l'Agence de lutte contre la grande criminalité organisée au Royaume-Uni (SOCA), repris par l'ONUDC, « un avion Beechcraft BE 300 en provenance de la République bolivarienne du Venezuela a atterri au Mali, près de la frontière mauritanienne, en janvier 2010. La

cargaison a été déchargée puis transportée par un véhicule 4X4 en direction de Tombouctou avant que les autorités ne perdent la trace du convoi ».

Dans une autre affaire passée en août 2012, « un bombardier BD-700 a été saisi après avoir voyagé depuis Valencia (République bolivarienne du Venezuela) jusqu'au Bénin, transportant 1,6 tonne de cocaïne. S'étant vu refuser l'entrée au Bénin, l'avion a finalement atterri aux îles Canaries et l'équipage international a été arrêté par les autorités espagnoles » (ONU DC 2013:13).

La plus grande inquiétude concerne la Guinée-Bissau, un pays qui a été désigné comme étant le « premier narco-État » d'Afrique. L'une des raisons de cette désignation est l'utilisation de son territoire pour faire du trafic de drogue à grande échelle, essentiellement de cocaïne provenant d'Amérique du Sud. D'après certaines études, « près de 2 200 livres de cocaïne arrivaient par avion chaque soir en Guinée-Bissau », mais cette quantité était négligeable par rapport à celle qui était convoyée par la mer⁶ (Diarisso & Goredema 2014:5).

Beaucoup plus que le transit, la production de la drogue dure trouve ses installations techniques en Afrique de l'Ouest, notamment au Nigeria (ONU DC 2013:1). En 2013, au moins sept laboratoires de méthamphétamine avaient été découverts et démantelés dans ce pays. Entre janvier et février 2015, la douane sénégalaise a saisi au total 111 kilogrammes de méthamphétamine en provenance du Mali, des quantités que l'UNODC a l'habitude de constater au Nigeria. Le marché principal pour la méthamphétamine produite en Afrique de l'Ouest se situe en Asie de l'Est et, dans une moindre mesure, en Afrique du Sud. Les revenus provenant du trafic de méthamphétamine produite en Afrique de l'Ouest à destination de l'Asie de l'Est sont particulièrement élevés. Cependant, dans son rapport de 2015, l'organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) ne relève aucun lien entre les cartels d'Amérique latine, l'argent généré par le trafic de drogue, et les groupes djihadistes présents en Afrique de l'Ouest.

Le trafic de drogue ne peut être détaché du trafic et de la circulation des armes à feu, car le trafic de drogue s'accompagne de la violence pour le contrôle des marchés de la drogue. La grande circulation des armes légères provient d'une autre dimension. Elle fait suite au conflit libyen de 2011 avec la chute du colonel Kadhafi et la crise malienne de 2012. Ces armes circulent avec une grande facilité, sans contrôle suffisant. La prolifération des armes dans les zones soudano-sahéliennes et sahariennes a augmenté les menaces terroristes et les attaques criminelles. Le conflit libyen a donné lieu à d'importants détournements et vols d'armes et on estime à 20 000 celles qui sont en circulation dans la zone du Sahel et dont la menace s'est

concrétisée avec la crise au nord du Mali. La circulation et le trafic des armes ont permis aux Shebab et à Boko Haram de tirer des ressources importantes de leur implication dans le commerce illicite d'armes légères. Le besoin de financement pour Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), qui se chiffre à 2 millions de dollars par mois, soit une trentaine de millions de dollars par an, explique la forte implication de cette organisation dans le trafic d'armes (Haggar 2015:58).

La circulation des armes dans l'espace ouest-africain provient théoriquement d'abord des stocks publics officiels des États avant de se retrouver sur le marché pour satisfaire les besoins d'un trafic illicite. L'Afrique de l'Ouest a connu une suite de guerres civiles et de rébellions depuis la guerre du Biafra en 1967 jusqu'à la crise malienne de 2012, en passant par les guerres au Liberia et en Sierra Leone, sans oublier la rébellion casamançaise. L'occupation par les groupes rebelles des zones diamantifères, aurifères ou recelant d'autres minerais procède d'une logique de financement des efforts de guerre. Le RUF (*Revolutionary United Front*) de Foday Sankoh en Sierra Leone a opté d'abord pour la stratégie d'occupation des « *Blood diamonds* », les diamants du sang, de même que le NPFL (*National Patriotic Front of Liberia*) a opté pour l'exploitation du bois précieux⁷.

Le trafic des réseaux mafieux a permis aux groupes rebelles armés, à des multinationales, à des mercenaires de s'enrichir avec le diamant en Sierra Leone et le bois au Liberia. Cette manne financière a permis, entre autres, de recruter des enfants soldats constamment drogués. Le conflit sierraléonais a montré que les mercenaires anglais qui soutenaient le régime de Momoh et les rebelles du RUF étaient tous concentrés, en dehors de la capitale, autour des mines d'or et de diamants du district diamantifère de Kono et Tongo (Mugnier 2001). Dans les milieux criminogènes de ce genre, le trafic des armes prend place dans une économie criminelle florissante en encourageant les vols dans les différents dépôts d'armements organisés par des militaires véreux. L'atteinte aux droits de l'homme, les atrocités et les viols commis sur les femmes entraînent des migrations massives vers des pays limitrophes dans des conditions pénibles et déplorables. Ces déplacements conduisent souvent les réfugiés à exporter les stigmates de leur guerre fratricide dans les pays frontaliers, causant ainsi une grande insécurité et de graves crises humanitaires.

Le mode opératoire de financement du terrorisme, vecteur de l'insécurité

Les institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international définissent le financement du terrorisme comme « l'aide financière, de toute forme au terrorisme ou à ceux qui encouragent,

envisagent ou s'engagent dans ce cadre » (GIABA et GAFI 2013:13). Le financement du terrorisme est une certitude en Afrique occidentale, mais la maîtrise du mode de financement du terrorisme n'est pas chose aisée. Les modèles ne sont pas partout les mêmes. Dans le cas ouest-africain, il n'est pas seulement en numéraire ou en transactions financières en raison de l'accès limité aux services financiers formels dans nombre de pays de la région.

Dans une perspective définitionnelle plurielle du financement du terrorisme, le modèle proposé par le Centre intégré d'évaluation du terrorisme (ancien centre intégré d'évaluation des menaces) et repris par le GIABA semble le plus large puisqu'il donne des éléments constitutifs pertinents. Le modèle proposé n'est pas linéaire, mais se compose en plusieurs étapes, à savoir l'acquisition, l'agrégation et la transmission d'un fonds à une organisation. La transmission peut se faire à une cellule qui se chargera de la conversion des fonds. Le cadre d'analyse du modèle se fonde sur toutes les méthodes et tous les moyens utilisés par les organisations terroristes pour soutenir leurs opérations et infrastructures, en tenant compte des besoins, capacités et mécanismes. En dehors de l'argent et de ses équivalents en numéraire provenant de la vente de drogue, du trafic d'armes, d'autres méthodes – comme le kidnapping, le trafic humain, le détournement de biens, de dons, ou la fourniture directe d'équipements aux cellules – sont utilisées pour apporter une aide aux organisations terroristes. Jodi Vittori, dans sa typologie des organisations terroristes, montre les moyens par lesquels les organisations criminelles obtiennent et gèrent leurs ressources. Pour cela, il détermine des catégories dont la plus connue est le parrainage d'État, que le Qatar est soupçonné d'organiser à grande échelle. Jodi Vittori explique comment ces différentes organisations arrivent à utiliser des méthodes particulières de financement et pourquoi des méthodes particulières arrivent à être associées à des types de groupes terroristes particuliers (Vittori 2011). En tout état de cause, le financement d'une organisation terroriste démontre les capacités de son insertion sociale et économique. Cela veut dire qu'elle est capable d'établir des liens avec des populations sympathisantes à sa cause et de participer à des activités économiques sous différentes formes. L'argent permet aux groupes terroristes de mettre en place des fonds logistiques et de participer à des œuvres sociales dans des communautés très démunies afin de recruter des personnes pour qu'elles rejoignent les causes. Tout groupe terroriste fonde son action sur une idéologie à laquelle peuvent adhérer des personnes de différentes origines et de diverses catégories socioprofessionnelles. Il s'agit pour les groupes criminels de modifier le cadre référentiel d'analyse des populations en cherchant à les radicaliser et à en faire des pourvoyeurs de fonds.

La possibilité que la grande criminalité puisse être une source de financement aux groupes terroristes qui sévissent en Afrique de l'Ouest a été une préoccupation constante des pouvoirs publics concernant la propagation de l'insécurité. Les différents travaux sur le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest donnent à voir des modes opératoires de financement à partir du commerce international légal, du kidnapping, du blanchiment d'argent provenant souvent du trafic de drogue et de la vente d'armes ou du financement des organisations non gouvernementales (ONG) à travers des œuvres caritatives.

Ces stratégies permettent au groupe Boko Haram, l'un des groupes terroristes les plus violents en Afrique de l'Ouest, installé au Nigeria, d'investir plusieurs secteurs économiques pour financer ses activités. Des témoignages des membres arrêtés de cette organisation ont fait état de leur mode opératoire de financement. Les membres peuvent se trouver à tous les niveaux de la société. Parmi les mécanismes utilisés par Boko Haram pour financer ses activités, le commerce occupe une place importante. Il s'agit d'acheter des marchandises qu'on envoie à d'autres adhérents se trouvant dans des lieux différents et éloignés, qui les revendent à un prix plus élevé. Le bénéfice généré permet la location d'appartements et l'acquisition des matériaux improvisés pour leurs opérations (GIABA et GAFI 2013:19). Quant aux membres qui se trouvent dans le secteur de la communication, ils fournissent des cartes SIM pré-enregistrées et des téléphones mobiles pour faciliter la communication. Il a été également prouvé que la mobilisation des fonds de Boko Haram se fait par des dons volontaires et parfois obligatoires de ses membres en raison de leurs capacités financières ou matérielles. L'organisation utilise aussi des « Majiris » (enfants mendians), des personnes vulnérables pour mendier afin de lever des fonds d'appui aux activités du groupe. Ces mendiants sont placés à des endroits stratégiques dans les grandes villes et servent en même temps d'espions pour l'organisation terroriste. Boko Haram est fortement impliqué dans la contrebande des armes légères et de petit calibre. L'organisation utilise les femmes pour faire passer des armes, des munitions et des fonds. L'utilisation des femmes est un artifice pour empêcher le contrôle. Il est très mal perçu dans le monde musulman qu'un homme fouille des femmes mariées en risquant de violer leurs contours corporels. Il est un principe islamique qui veut que les femmes mariées soient éloignées des hommes qui ne sont pas leur époux. Boko Haram profite de cette croyance pour accomplir ses forfaits à la frontière avec des pays musulmans et développe ainsi une véritable économie criminelle. Les revenus annuels du groupe sont estimés à près de 10 millions de dollars US. Ces fonds proviennent généralement

de « mécènes » arabes du Moyen-Orient, d'extorsions de fonds auprès des populations dans des zones peu contrôlées par l'État. Tout compte fait, malgré son pouvoir de nuisance, le groupe Boko Haram n'a pas encore acquis de capacités d'insertion dans les trafics internationaux, à la manière des groupes terroristes comme Al Qaïda. Les modes de financement de l'organisation ne sont pas très sophistiqués ; elle s'investit dans les pillages de banques, les rançons d'otages, les vols de matériels militaires et les trafics de médicaments (Haggar 2015:58).

Le kidnapping est devenu également une source de revenus très lucrative et prisée pour les groupes terroristes. Ce sont surtout des agents d'organismes humanitaires, des touristes, des employés de sociétés occidentales ou des fonctionnaires des gouvernements occidentaux qui sont kidnappés. Le versement de rançons à des groupes terroristes dans la zone sahélienne occidentale a été permis par une prise massive d'otages. Les groupes terroristes islamistes financent une partie de leurs dépenses avec des fonds extorqués dans les rançons. Il est très difficile de donner, de manière univoque, des chiffres fiables. Toutefois, le service de renseignement privé américain Stratfor⁸ soutient qu'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) aurait récolté à elle seule 89 millions de dollars US entre 2003 et 2012 (Huddleston 2013 ; Center For Security Studies 2013). Le discours souvent livré par les pouvoirs occidentaux en cas de kidnapping sur le refus de payer des rançons ne reflète pas la réalité des négociations ultra-secretées pour sauver la vie de leurs ressortissants. À cet égard, la France aurait versé 17 millions de dollars en 2010 pour la libération de quatre Français enlevés au Niger. En 2012, le Nigeria faisait partie des quatre pays – avec le Mexique, le Pakistan et le Yémen – impliqués dans la moitié des cas de kidnapping dans le monde. Le Nigeria représentait dans ce quota 26 pour cent des cas de kidnapping. En somme, AQMI a reçu en moyenne 5,4 millions de dollars par otage libéré dans la zone. L'enlèvement contre rançon est devenu l'un des plus grands défis sécuritaires dans la zone ouest-africaine. En effet, l'argent des rançons permet aux groupes terroristes de recruter de nouveaux membres radicalisés, d'entretenir des camps d'entraînement, d'acheter des armes et de mettre en place des dispositifs techniques de télécommunication. Cet argent est également utilisé pour organiser et réaliser avec des complices des attentats terroristes. L'enlèvement est devenu un modèle commercial criminel très lucratif depuis que le Groupe salafiste de la prédication et du combat (AQMI depuis 2007) a pu extorquer au gouvernement allemand par le biais du gouvernement malien une rançon de 5 millions de dollars pour négocier la libération de 32 touristes européens enlevés, dont 16 Allemands et 4 Suisses, en 2003 (Huddleston 2013 ; Center For Security Studies 2013).

Le blanchiment d'argent se révèle également un mode opératoire de financement efficace du terrorisme. L'opération de blanchiment suit un processus en trois phases techniquement efficaces :

- la phase initiale correspond au placement avec l'introduction des produits issus d'activités illicites dans le système financier ;
- la deuxième phase dite d'empilage se traduit par des conversions ou déplacements de fonds d'origine illégale pour les éloigner de leurs sources illicites ;
- la troisième phase dite d'intégration consiste à mettre les fonds dans des activités économiques légales (CENTIF Sénégal 2008).

Les criminels utilisent tous les secteurs d'activités productives pour intégrer des fonds d'origine illicite. Un exemple patent concernant la création de sociétés immobilières fictives au Sénégal, à la suite d'une activité de blanchiment d'argent, montre une des facettes de l'empilage, à savoir que « la société n'avait pas de statut juridique au Sénégal, et qu'elle avait été créée spécifiquement pour le blanchiment de fonds illicites grâce à la vente des marchandises importées... Les protagonistes mis en cause étaient en contact avec des groupes extrémistes impliqués dans des activités terroristes en Afrique de l'Est, en Amérique du Nord, en Europe et en Mauritanie » (GIABA 2013:19).

Les ONG sont également utilisées dans des montages financiers complexes pour masquer la trace de fonds illicites. En effet, le financement du terrorisme à travers des ONG se fait essentiellement dans le système financier pour justifier des œuvres caritatives. Ce fut le cas, entre autres, d'une ONG caritative internationale nigériane dont le siège est au Moyen-Orient. Les procédures prudentielles obligatoires d'une banque nigériane utilisée pour les transactions ont permis de mettre à nu l'implication de l'organisation elle-même et l'un de ses directeurs dans une affaire concernant un financement terroriste entre le Nigeria et un pays du Moyen-Orient. En outre, l'analyse des états financiers et des transactions bancaires de cette ONG a permis d'établir que les opérations qu'elle avait effectuées étaient incompatibles avec les profils de ses comptes. Il a été décelé « de fréquents dépôts et retraits d'espèces, y compris à partir de distributeurs automatiques de billets nationaux, par des personnes sans lien apparent avec des œuvres caritatives et surtout dans des zones à forte incidence d'activité terroriste au Nigeria ». La même méthode de financement par transferts bancaires complexes à travers des ONG a été constatée au Mali où l'argent sert souvent à financer les mouvements rebelles au nord du Mali. L'utilisation du canal des ONG et des organismes de bienfaisance par les groupes terroristes démontre leur vulnérabilité face aux groupes terroristes qui s'en servent pour brouiller la piste financière des parrains (GIABA 2013:21-23).

Le système économique et monétaire des États de l'Afrique de l'Ouest offre un espace libre au financement illicite, car l'économie y est essentiellement informelle. Les faiblesses institutionnelles bancaires incitent les groupes criminels à profiter des failles du système monétaire et financier. En Afrique de l'Ouest, la majeure partie des populations ne possède pas de compte bancaire ; il est donc difficile de déterminer la traçabilité de flux financiers.

Le déplacement d'importantes sommes d'argent par des convoyeurs rend difficile le contrôle des transactions bancaires. La formalisation des transferts financiers est pourtant nécessaire, mais elle ne peut se faire de manière brutale, car elle risquerait de désorganiser ou de disloquer les systèmes économiques locaux. Les flux financiers, qu'ils soient licites ou illicites, constituent une arme redoutable pour les terroristes dont les activités économiques criminelles peuvent avoir des conséquences néfastes sur les systèmes de gouvernance.

L'impact de l'économie criminelle sur les systèmes de gouvernance

Le groupement humain fixé sur un territoire déterminé et sur lequel une autorité politique s'exerce donne à l'État sa quintessence. Un État qui n'arrive pas à exercer la plénitude de sa puissance publique n'existe plus véritablement comme État et cesse d'être le réceptacle d'une nation. Les mouvements djihadistes et les groupes rebelles qui ont investi une partie du territoire étatique développent une économie criminelle parallèle qui plombe l'économie réelle. Les exemples de plusieurs groupes armés qui se sont déployés sur le terrain malien en 2012 expliquent leurs stratégies de convergence, d'entraide et des facilités de trafic de tout genre. En raison de la faiblesse des gouvernements mauritanien, malien et nigérien, les terroristes ont conçu et fabriqué des refuges pour terroristes dans le Sahara occidental, à l'image de la zone frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan (Center For Security Studies 2013). La crainte de la communauté internationale au sujet de la possibilité que les insurgés et les extrémistes sévissent dans l'ensemble de la région est liée à une autre crainte : celle de voir se développer les trafics d'armes et l'occupation d'espaces territoriaux. Les gains tirés de ces trafics pourraient être mis ensuite au service de la cause et de l'idéologie des groupes armés. Cette situation, pouvant augmenter les risques de violence et d'insécurité, s'est malheureusement concrétisée dans le cas malien. En investissant le commerce et les activités criminelles sur l'ensemble du territoire nord-malien, les groupes armés ont empêché l'administration publique d'assurer les pouvoirs régaliens et de fournir un minimum de service public. Par conséquent, toutes les activités politiques, économiques,

sociales et culturelles ont, à un moment donné, échappé à la loi malienne. En cas de circonstances exceptionnelles empêchant le fonctionnement normal des institutions, des structures privées interfèrent dans le système de gouvernance ou se substituent à l'État dans le seul but d'atteindre des objectifs. Ce qui arrive souvent dans les négociations en cas de kidnapping. Malgré les recommandations des institutions internationales afin d'imposer une stricte politique officielle de « non rançon », les gouvernements restent impuissants. Cette politique se heurte dans la pratique aux agissements des groupes privés, car la protection et la survie des ressortissants et de leurs collaborateurs sont prioritaires pour les familles, les multinationales et même pour les gouvernements. Cette politique se heurte également à la politique de la gestion des risques criminels mise en place par les multinationales. C'est la raison pour laquelle des professionnels privés spécialisés dans l'enlèvement contre rançon négocient à l'insu des gouvernements concernés et arrangent des versements de rançons. Ce « business criminel » est devenu lucratif pour certaines sociétés d'assurance, qui proposent des polices d'assurance pour « enlèvement contre rançon⁹ ». Selon Hiscox, considéré comme le plus grand fournisseur d'assurances contre l'enlèvement et la demande de rançon, des primes d'une valeur de 310 millions de dollars US sont comptabilisées chaque année (Center For Security Studies 2013). Il est normal et logique qu'une société qui souscrit une police d'assurance pour ses collaborateurs exposés aux enlèvements puisse engager des démarches pour les faire libérer. Par conséquent, elle s'attend à pouvoir acheter la libération de son personnel enlevé. Cette ligne de conduite ne peut guère décourager les criminels et les groupes armés. Au contraire, elle les incite à s'adonner davantage à ces pratiques malsaines pour continuer à extorquer des fonds. Pour cela, les dirigeants des groupes armés ciblent les gouvernements qui sont prompts à payer coûte que coûte pour la libération de leurs ressortissants.

Le système de gouvernance d'un État peut être également déstabilisé lorsqu'il existe une structure politique illégitime concurrente détenant une capacité financière égale ou supérieure à celle de l'État légitime. En Afrique de l'Ouest, la faiblesse des économies étatiques fait qu'il est difficile de mettre en place une activité commerciale licite pouvant générer des revenus comparables à ceux du trafic de drogues. Les importantes saisies de drogue en Afrique de l'Ouest ont révélé les risques de déstabilisation gouvernementale au cas où elles seraient parvenues dans les milieux mafieux européens puisqu'elles auraient engrangé d'importantes sommes d'argent. La valeur au détail aurait été supérieure au produit intérieur brut de certains pays par lesquels elles avaient transité, tout en impliquant la présence d'organisations criminelles en possession de ressources supérieures à celles des États concernés (ONU DC 2013:9). Cela signifie que les organisations criminelles auraient

pu accaparer tous les secteurs économiques et s'introduire dans les appareils de sécurité et de défense de l'État. Le risque aurait été qu'elles évincent les autres formes d'activité économique. Un risque similaire affecterait la sphère politique où, théoriquement, le combat contre la corruption liée à la drogue risquerait de menacer la gouvernance et la stabilité politique. La corruption peut être un facteur d'émergence de nouvelles formes d'individualisme et de logiques de « clans » dans l'État, contribuant ainsi au rétrécissement des espaces publics. Elle met en péril la dissociation du public et du privé caractéristique de l'État (Della Porta & Meny 1995). Sa banalisation risque d'installer ou de renforcer l'État néo-patrimonial.

La déliquescence d'un État commence lorsque les hauts fonctionnaires qui sont chargés d'appliquer la loi et de dire le droit sont impliqués eux-mêmes dans la grande criminalité. Le trafic de drogue ne peut prospérer sans la collusion de hauts responsables occupant des postes stratégiques dans l'armée, la police, la douane et le gouvernement. Dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, divers éléments d'information attestent l'implication de personnalités de haut rang dans le trafic de drogue. La Guinée-Bissau est un cas extrême où les intérêts concurrents et des luttes intestines entre hauts fonctionnaires au sein de l'administration publique ont souvent abouti à la déstabilisation des gouvernements. En effet, le pays a été le théâtre d'une série de coups d'État et de tentatives de coups d'État depuis l'apparition des flux financiers provenant de la cocaïne et l'implication des officiers de haut rang, soupçonnés de complicité dans ce trafic. L'enrichissement illicite d'hommes politiques et de généraux de l'armée à travers l'argent de la drogue et le contrôle du trafic a atteint le sommet de l'État, allant jusqu'à provoquer d'autres troubles politiques conduisant à l'assassinat du président Nino Vieira, en 2009. Une analyse superficielle placerait le conflit dans le champ des luttes et des clivages politiques bien enracinés dans le pays, mais c'est la compétition générée par les profits de la cocaïne qui a fait monter les enjeux et a renforcé les tensions entre les groupes rivaux. Pour toutes ces raisons, la Guinée-Bissau est considérée comme un pays narcotraffiquant de la région ouest-africaine. En République de Guinée, à la mort du président Lansana Conté, à la fin de l'année 2008, l'opinion publique guinéenne a appris l'implication des membres de sa famille proche et des unités militaires d'élite dans le trafic de drogue, et a découvert qu'ils se seraient servis de passeports et de valises diplomatiques pour transporter de la cocaïne. Ces pratiques vont à l'encontre des règles de transparence publique. La Mauritanie est un autre cas d'école, où des policiers de haut rang ont été condamnés pour des activités liées au trafic de cocaïne en 2010. Il en est de même pour la Gambie où de hauts officiers de la police, de la marine nationale et de hauts responsables de l'Agence nationale de lutte

antidrogue prenaient une part active au trafic de drogue en 2012. En Sierra Leone, en 2008, c'est le ministre des Transports lui-même qui a été impliqué dans le trafic de drogue (ONUDD 2013).

Au Sénégal, la nomination d'un commissaire divisionnaire à la tête de la Direction générale de la police nationale (DGPN) a donné lieu à des accusations et à des révélations de la part d'un autre commissaire divisionnaire, directeur de l'Office central pour la répression des trafics illicites des stupéfiants (OCRITIS), sur les relations douteuses entre le nouveau directeur de la DGPN et les milieux de la drogue à Dakar. L'affaire, ayant fait l'objet de beaucoup de supputations et de controverses au sommet de l'État et dans la société civile, a abouti au limogeage des deux commissaires (Diarisso & Goredema 2014:8).

Les entrepreneurs légitimes, tout comme les entrepreneurs illégitimes, ont tendance à chercher à influencer les agences gouvernementales, les institutions politiques et les entreprises. Dans le cas du crime organisé, l'intention est de neutraliser ces institutions ou, en cas d'impossibilité, de les exploiter ou de les coopter et d'usurper leurs fonctions (Felia Allum & Renate Siebert 2004 ; Michael 2009 ; Diarisso & Goredema 2014). Cette volonté de dominer ou d'exploiter n'est pas unilatérale, comme l'ont observé certains commentateurs :

Il existe de nombreux exemples où les institutions politiques et autres institutions étatiques ont tiré pleinement avantage de leurs positions, souvent en cooptant les groupes de crime organisé pour servir leurs propres intérêts politiques et financiers. Ce lien politico-criminel ne cesse de se renforcer, grâce, d'une part, à la nature dynamique et adaptative des réseaux criminels et à leur capacité d'opérer et de manœuvrer entre l'espace politique et virtuel, et, d'autre part, à la légitimité décroissante de l'État et des institutions politiques à travers le globe. (Diarisso & Goredema)

Le terrorisme « révolutionnaire », la revendication des actes sécessionnistes, le prosélytisme religieux, l'extrémisme violent, la radicalisation des jeunes trouvent parfois leurs causes dans le mode d'accession au pouvoir des gouvernants africains. Le financement occulte des partis politiques à des élections disputées peut fausser les bases de la compétition électorale. Il s'ensuit un chantage politique et économique du parrain à l'égard du parti arrivé au pouvoir par les soins de ces mêmes sources de financement. Le financier qui mobilise des fonds illicites pour un parti politique attend en retour des subsides. L'irrespect des accords exhorte le parrain à s'allier à des groupes extrémistes ou à d'autres forces politiques capables de bafouer l'autorité de l'État ainsi que le système de gouvernement existant.

L'insécurité grandissante dans la zone ouest-africaine, dont les principales causes ont été décrites, peut trouver une solution dans l'établissement de la gouvernance démocratique.

Nouvelles stratégies de la sécurité humaine et collective par l'approche de la gouvernance démocratique

En matière de relations internationales, le concept de sécurité collective se rapporte à la sécurité extérieure des États. Dans un ordre collectif, la sécurité d'un État est inhérente à celle des autres États. Il s'agit d'un système de mise en commun de responsabilités en fait de sécurité au sein d'une organisation internationale. Concrètement, cela signifie que les États se soumettent volontairement à certaines normes et obligations communes. L'existence des menaces sécuritaires sape ainsi les fondements des droits humains et de la sécurité collective.

La notion de sécurité humaine est apparue avec l'idée que l'État ne doit point être l'unique objet de la sécurité (Moulaye & Niakate 2011:7). Le *Rapport sur le développement humain* de 1994 du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) introduit un nouveau concept de sécurité humaine à travers le paradigme du développement humain durable. Dans une acception immédiatement perceptible, elle peut signifier la protection des personnes contre toutes formes de menaces, vraies ou supposées, allant de la violation des droits humains jusqu'aux menaces de la criminalité urbaine, nationale, transfrontalière ou transnationale, d'origine humaine ou naturelle. Cette approche de la sécurité humaine a permis aux initiatives africaines de la paix et de la sécurité de repenser les autres menaces qui pèsent sur les populations et de trouver des solutions rapides. L'analyse des conflits armés contemporains permet de constater que les populations civiles sont de plus en plus ciblées. Dans ces situations, les femmes et les filles, en particulier, sont les plus exposées aux conséquences néfastes de l'insécurité. D'où l'importance de l'approche genre dans la recherche des solutions.

La paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, condition sine qua non de la démocratie et du développement, sont remises en question, comme nous l'avons déjà souligné, par les conflits pour l'accès aux ressources, les tensions ethniques, les attaques armées le long des frontières, la criminalité organisée, le terrorisme et la prolifération d'armes de petit calibre. L'impuissance et la carence des États s'accompagnent souvent de l'affaiblissement des institutions démocratiques et d'un dysfonctionnement criant des forces de défense et de sécurité.

Des stratégies politiques systématiques visant la sécurité font également défaut à l'échelle nationale. En outre, le manque de ressources financières ainsi que les intérêts contradictoires des puissances régionales empêchent véritablement la mise en place de structures sécuritaires régionales et continentales efficaces. À cet égard, l'efficacité de l'Architecture africaine

de la gouvernance (AAG) de l'Union africaine nécessite « des structures nationales solides, opérationnelles et responsables [...] L'établissement de l'AAG n'a pas pour objectif de créer de nouvelles institutions, mais l'amélioration de la coordination entre les organes et les institutions de l'Union africaine comme mécanisme de renforcement de leur capacité et d'optimisation de leur impact » (UA 2010:1). Pourtant, l'AAG emprunte une approche institutionnelle de la gouvernance dans laquelle des institutions et des procédures bien établies sont considérées comme essentielles à l'établissement et à la consolidation de la démocratie, de la gouvernance et des droits de l'homme. Toutefois, le cadre institutionnel ne doit pas être statique, il est souvent renouvelé par les jeux d'intérêts des acteurs. La définition ou la redéfinition des institutions pose souvent des problèmes complexes et difficiles. Alors, elle doit, selon Robert E. Goodin, se fonder sur la « révisabilité », la solidité, la sensibilité à la complexité des motivations, l'ouverture aux changements et à l'expérimentation (Goodin 1998:214-218). Les formes instituées ne sont pas des données isolées, mais s'inscrivent dans un processus dialectique de construction, de déconstruction et de reconstruction des formes sociales (Chevallier 1981:8).

En termes d'orientation politique, l'AAG représente une approche normative visant à établir et à consolider la démocratie, la gouvernance et la promotion des droits de l'homme (UA 2010:3). Là se trouve peut-être sa faiblesse, car la dimension normative insufflée à la notion de gouvernance la présente comme un « instrument de réforme institutionnelle à des fins d'efficacité autour d'une conception pragmatique et technocratique des relations sociales » (Bellina 2008:10). Il s'agit, à notre avis, pour reprendre les propos de Massaër Diallo, d'une sorte de « prêt-à-penser » qui offre des procédés et des catalogues de pensées déjà prêtes (Diallo 1997:195). La recherche de la paix par l'approche de la gouvernance démocratique doit alors aller dans le sens d'une analyse plus approfondie pour interpréter les relations entre le politique institué et le non politique. L'insuffisance de l'implication de la société civile, le non-respect par les élites de la transparence et des engagements démocratiques auprès des citoyens, ainsi qu'une participation souvent très limitée de la majorité de la population aux processus décisionnels et aux bénéfices apportés à court terme par les accords de paix dans les sociétés post-conflits ne garantissent pas une sécurité collective et humaine. Les causes de l'insécurité ont souvent considérablement évolué alors que les structures et approches de l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) en réponse à l'insécurité en Afrique sont restées identiques. Les nouvelles stratégies de la sécurité collective et humaine se feront sur la base des principes de la gouvernance démocratique.

Le terme de « gouvernance » adjoint au qualificatif « démocratique » ne doit pas être un concept vide qui charme et chante plus qu'il ne s'applique dans la pratique, car l'expression « gouvernance démocratique » pourrait paraître, pour autant, comme un abus de langage. De prime abord, la gouvernance ne préjuge pas de la nature du régime qui l'applique, qu'il soit unitaire ou fédéral, démocratique ou autoritaire (Hermet 2005:29).

La gouvernance démocratique invoquée dans le dialogue politique nous rappelle que ses questions les plus sensibles s'adressent aux droits de l'homme, au système électoral et à la lutte contre la corruption. Le point de jonction entre la démocratie en tant que système de régulation formelle et la gouvernance comme système de régulation informelle est, sans nul doute, la structure institutionnelle, car la gouvernance fait intervenir un ensemble d'institutions et d'acteurs qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement, mais à des réseaux autonomes non étatiques (Stocker 1998:20-26 ; Diarisso 2016). Le paradoxe de cette gouvernance, c'est qu'elle peut échouer même quand le gouvernement élabore des règles de fonctionnement appropriées (Olukoshi 2008:191-192). Ce constat d'échec laisse penser qu'au-delà du « bon gouvernement démocratique », la réflexion pourrait s'étendre aux institutions plus efficaces, à la négociation dans les processus décisionnels et à la participation des acteurs.

La gouvernance démocratique dont il s'agit ici cherche à « identifier au sein des sociétés les facteurs de changement qui pourraient favoriser l'émergence et l'expression d'un projet collectif » (Bellina & Magro 2008:423). Elle est fondée sur la participation de tous les acteurs à l'élaboration des décisions qui pourraient les concerner (Duran & Truong 2013:4-7).

Il s'agira également dans les nouvelles stratégies de la sécurité humaine et collective d'observer une démarche néo-institutionnelle à travers des choix rationnels. Cette approche dépasse le « légalisme formel » pour mieux rendre compte du réel dans sa totalité afin de prendre en compte tous les paramètres dans les processus décisionnels. Le processus de création d'institutions est centré, selon les théoriciens du choix rationnel, sur la notion d'accord volontaire entre les acteurs intéressés (Hall & Taylor 1997:480).

Le nouveau paradigme que constitue la gouvernance est fondé sur de nouveaux principes d'administration de la société. Il s'agira de penser, d'analyser et d'organiser la gestion publique d'une société à partir de l'ensemble de ses acteurs. Dans cette nouvelle gouvernance, « les acteurs de toute nature et les institutions publiques s'associent, mettent en commun leurs ressources, leur expertise, leur capacité et leurs projets, et créent une nouvelle coalition d'action fondée sur le partage des responsabilités » (Merrien 1998:62). Dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre

le terrorisme et l'extrémisme violent, les acteurs sont nécessairement les pouvoirs publics, les parlementaires, les professionnels de l'armée, les experts et chercheurs sur les questions de sécurité, les organisations faïtières de la société civile intervenant en matière de paix et sécurité, les associations féminines internationales, les associations internationales de jeunesse et des journalistes formés en matière de sécurité.

La messe est alors dite pour reconsidérer les nouveaux rapports de pouvoirs et le partage des responsabilités aux niveaux étatiques et supra-étatiques.

Conclusion

L'économie criminelle en Afrique de l'Ouest prospère très souvent dans des milieux démunis et criminogènes favorables aux différentes formes de trafics. Les populations laissées à elles-mêmes ont du mal à accéder aux services sociaux de base, constituant ainsi un terreau propice à la radicalisation des jeunes dans des idéologies islamistes extrêmes. L'État défaillant n'a pu répondre aux demandes sociales les plus élémentaires ; il est souvent absent des régions périphériques, créant ainsi les conditions de velléités sécessionnistes. Les gouvernants africains ont parfois tenté d'« acheter la paix » à coups de subventions ou de financements nébuleux sans exiger en retour les comportements civiques et citoyens les plus élémentaires de la part des bénéficiaires. La faiblesse de l'État en Afrique de l'Ouest fait suite à des décennies de régimes autoritaires mono-partisans minés par la corruption et le népotisme. La conservation du pouvoir s'est toujours faite au détriment des processus participatifs de l'action publique. C'est pourquoi la carence de l'État laisse la place à d'autres formes d'autorités du crime organisé, sources d'argent illicite et de violence. Elle est aussi à la base du développement de l'extrémisme violent, avec comme corollaire l'instauration de l'insécurité et la violation des droits de l'homme. Le remède est alors le recours à la gouvernance démocratique, un système de pouvoir partagé où chaque citoyen se sent membre à part entière de la communauté et où les richesses n'apparaissent plus comme le patrimoine d'une oligarchie aidée par les intérêts des « multinationales du crime » (Perkins 2006). Dans cette recherche de solutions politiques pérennes, l'intégration des sexes devient un impératif. La compréhension et la prise en compte de la dimension de genre en matière de sécurité sont essentielles puisque les femmes sont les plus vulnérables aux menaces de violence, notamment la violence sexuelle. Leur intervention permet d'insuffler un sentiment accru de sécurité auprès des populations locales. C'est donc dans le mouvement constructif d'un dialogue politique inclusif permanent qu'on arrivera à éviter la marginalisation et la radicalisation des jeunes. L'action

dans la gouvernance s'inscrirait donc dans une logique de dépassement des politiques antérieures qui ont montré leurs limites et leurs insuffisances.

Notes

1. Beaucoup d'auteurs politistes africanistes soulignent l'écart très important, en Afrique, entre les normes officielles, le discours officiel et le comportement des élites politiques et des hauts fonctionnaires. Jean-Pierre Olivier de Sardan fait une analyse de cette forme de gouvernance en expliquant l'informalité des pratiques (Olivier de Sardan 2008).
2. Le concept de la sécurité est polysémique. Zeini Moulaye et Mahamadou Niakaté donnent des éclairages sur la sécurité privée, la sécurité nationale, la sécurité collective et la sécurité humaine (2011:6-8). Dans les sciences sociales, la sécurité s'impose dans sa dimension subjective comme volonté de réduire la menace, une intention hostile venant d'un acteur extérieur. Depuis Thomas Hobbes et bien avant Jean-Jacques Rousseau, dans sa conception classique du contrat social, la sécurité s'invite dans les systèmes politiques modernes et sur la scène internationale (Hermet, Badie, Birnbaum & Braud 2001:284). Quant à la gouvernance, sa conception n'est pas univoque, elle est multidimensionnelle. Elle a fait l'objet de plusieurs positions doctrinales en science politique.
3. Ces flux financiers illicites résultent essentiellement d'opérations commerciales, de l'évasion fiscale, et d'activités délictueuses telles que le blanchiment d'argent, le trafic de drogues et d'armes, la traite des êtres humains, le braconnage, le vol de pétrole et de produits minéraux, mais aussi de la corruption et de l'abus de fonction.
4. Des fonds très importants ont pour origine les pays du Golfe. Des « mécènes » soutiennent des organisations non gouvernementales islamistes dans la zone du Sahel. Le Qatar a été soupçonné de financer le terrorisme international. Cela a conduit en juin 2017 à la rupture des relations diplomatiques entre le Qatar et ses voisins, Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Yémen. Ces pays accusent le Qatar de financer et de soutenir le terrorisme. En Afrique, l'Égypte, la Mauritanie et le Sénégal prennent les mêmes mesures pour geler leurs relations avec le Qatar.
5. Selon le rapport de l'Organisation internationale des migrations du 11 avril 2017, les migrants ouest-africains qui transitent par la Libye sont vendus entre 200 et 300 dollars sur des « marchés aux esclaves » dans la ville de Sabha. Ils sont soumis aux travaux forcés et à l'exploitation sexuelle. Les images publiées par CNN en novembre 2017 ont choqué l'opinion publique internationale et ont provoqué une mobilisation internationale des organisations de la société civile afin d'exhorter les gouvernements africains et européens à faire pression sur le gouvernement libyen pour rechercher et arrêter les coupables. La tâche est difficile dans la mesure où la Libye est devenue une zone de non-droit depuis la chute de Kadhafi. Ce sont les milices qui font la loi à l'intérieur du pays.
6. Pour plus de précisions sur le caractère narcotraffiquant de l'État bissau-guinéen, voir O'Regan, D. & P. Thompson, 2013, *Advancing stability and reconciliation in Guinea-Bissau : lessons from Africa's first narco-State*, Washington, DC, Africa Centre for Strategic Studies.

7. Le *Revolutionary United Front* en Sierra Leone et le *National Patriotic Front of Liberia* ne sont pas des cas isolés en Afrique dans la prédation des richesses minières pour financer des guerres. L'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) s'est livrée à un vaste trafic de diamants à l'extrême nord-est de l'Angola lors de la guerre civile. Le rapport Robert Fowler des Nations unies a révélé que la société diamantifère *De Beers* a travaillé avec le gouvernement de l'ex-Zaïre, actuelle République démocratique du Congo, pour la fourniture de l'équipement militaire et de l'essence entre 1993 et 1997.
8. Strategic Forecasting, Inc., appelé couramment Stratfor, est fondée en 1996 par George Friedman. C'est une société privée américaine qui œuvre dans le domaine du renseignement. Elle est réputée pour ses informations très secrètes. La liste des clients de Stratfor est confidentielle pour des raisons de sécurité.
9. Les multinationales ont compris que le risque criminel est devenu un fait émergent et qu'il est en grande partie lié au terrorisme et à l'existence d'une mafia. La souscription à une police d'assurance de « kidnapping contre rançon » devient une nécessité pour protéger leur personnel. Les entreprises n'hésitent plus à s'implanter en zone criminelle ou dans un contexte criminogène finissant. L'essentiel, pour elles, est de céder une contrepartie aux groupes criminels. C'est exactement le cas de la cimenterie française Lafarge qui a continué ses activités à Dialabya au nord de l'Irak au moment où l'État islamique a occupé cette zone. Dans le management des risques criminels, l'entreprise dans une zone criminogène ou de guerre a deux options : elle peut soit cesser ses activités, soit continuer à produire. Dans ce cas précis, ses activités deviennent criminelles si l'entreprise entretient des liens d'affaires avec un groupe criminel.

Références

- Allum Felia & Siebert Renate 2004, *Organised crime and the challenge to democracy*, Routledge/ ECPR Studies in European Political Science, London and New York, 256 pp.
- Bellina, Séverine & Hervé Magro, 2008, « L'État dans les politiques de développement. Le défi de l'approche par la gouvernance démocratique », dans Séverine Bellina, Hervé Magro & Violaine de Villemeur, *La Gouvernance démocratique. Un nouveau paradigme pour le développement ?* Paris, Karthala, p. 413-428.
- Center For Security Studies (CSS), 2013, « L'enlèvement contre rançon pour financer le terrorisme », *Politique de sécurité*, n° 141, (<http://www.css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/CSS-Analysen-141-FR.pdf>), consulté le 27 octobre 2017.
- CENTIF, 2008, Rapport annuel, ministère de l'Économie et des Finances du Sénégal.
- Chevallier, Jacques, 1981, « L'analyse institutionnelle », *L'Institution, CURAPP, PUF*, p. 3-61.
- Diarisso, Boubacar, 2016, *Analyse de la gouvernance institutionnelle et des mutations dans l'administration publique au Sénégal*, Dakar, Thèse, UCAD.
- Diarisso, Boubacar & Charles Goredema, 2014, « Commerce illicite de la drogue à Dakar : Dimensions et intersection avec la gouvernance », Dakar, rapport n° 260, Institut d'études de sécurité (ISS).

- Diallo, Massaër, 1997, « Pouvoirs d'État, gouvernance et traditions culturelles africaines », dans *Bonne gouvernance et développement en Afrique*, Dakar, IAD, p. 194-210.
- Diouf, Mamadou, 1998, *Libéralisations politiques ou transitions démocratiques : Perspectives africaines*, Nouvelles pistes, n° 1, Dakar, CODESRIA.
- Duran, Patrice & Fabien Truong, 2013, « La participation politique : nouvelles dimensions, nouveaux problèmes », *La participation politique, Idées économiques et sociales*, CNDP, n° 173, p. 4-7.
- GIABA et GAFI, 2013, *Financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest*, octobre, (<http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/FT-en-Afrique-de-louest.pdf>). Consulté le 27 novembre 2017.
- Goodin, Robert E. (Dir.), 1998, *The theory of institutional design, Public choice*, Springer, vol. 95, n° 1-2, p. 214-218.
- Hall, Peter A. & Rosemary C. R. Taylor, 1997, « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 3-4, p. 469-496.
- Haggar, Ali Abdel-Rhamane, 2015, « Pour une stratégie africaine contre le terrorisme : lutte contre les financements illicites et les réseaux transnationaux », rapport, résumé, Dakar, Forum international sur la paix et la sécurité en Afrique.
- Hermet, G., B. Badie, P. Birnbaum, P. Braud (Éds), 2001, 5^e édition, *Dictionnaire de la Science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin.
- Huddleston, Vicki, 2010, « La France a payé 17 millions pour libérer quatre otages ». (http://www.lemonde.fr/afrique/video/2013/02/08/vicki-huddleston-la-france-a-payé-17-millions-pour-libérer-quatre-otages_1829048_3212.html). Consulté le 27 novembre 2013.
- Kar, D. & D. Cartwright-Smith, 2010, *Illicit Financial Flows from Africa : Hidden Resource for Development*, Global financial integrity, Washington, DC. Disponible sur: (http://www.gfintegrity.org/storage/gfip/documents/reports/gfi_aficareport_web.pdf). Consulté le 27 novembre 2017.
- Michael, Levi, 2009. McMAFIA: crime without frontiers. By Misha Glenny. London: Bodley Head. 2008. [Book Review]. *Trends in Organized Crime* 12 (1), pp. 78-80.
- Moulaye, Zeïni & Mahamadou Niakaté, 2011, *Gouvernance partagée de la sécurité et de la paix*, Abuja, Freidrich Ebert Stiftung (FES).
- Merrien, F. Xavier, 1998, « De la gouvernance et des États-providence contemporains », *La Gouvernance*, RISS, n° 155, p. 61-71.
- Mugnier, David, 2001, « Les diamants et les relations internationales illicites », *Revue internationale et stratégique*, n° 43, p. 64-72.
- OICS, 2015, *Rapport de L'Organe international de contrôle des stupéfiants*, Nations-unies, 2016.
- Olukoshi, Adebayo, 2008, « Démystifier la gouvernance et enrichir son contenu démocratique », *La Gouvernance démocratique. Un nouveau paradigme pour le développement ?*, Paris, Karthala, p. 187-200.

- Perkins, John, 2004, *Les confessions d'un assassin financier*, San Francisco, Burnett-Koehler.
- Porta, Donatella della & Yves Meny, 1995, *Démocratie et corruption en Europe*, Paris, Découverte.
- Stoker, Gerry, 1998, « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *RISS* n° 155, p. 19-30.
- Union Africaine/CEA, Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, (https://www.francophonie.org/IMG/pdf/fluxfinanciersillicites_rapport_francais.pdf). Consulté le 27 novembre 2017.
- Union africaine, 2010, *Réunion technique sur l'Architecture africaine de la gouvernance, Banjul*, (<https://www.iag-agi.org/IMG/pdf/architecture398b.pdf>). Consulté le 28 novembre 2017.
- UNODC, 2016, *Rapport mondial sur les drogues*, (https://www.unodc.org/doc/wdr2016/_ExSum_french.pdf). Consulté le 27 novembre 2017.
- UNODC, 2013, *Criminalité transnationale en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces*, rapport, (<https://www.unodc.org/toc/fr/reports/TOCTAWestAfrica.html>). Consulté le 27 novembre 2017.
- Vittori, Jodi, 2011, *Terrorist financing and Resourcing*, Série Initiatives in Strategic Studies: Issues and Policies, Palgrave Macmillan US.

